



Conseil de sécurité

Distr. générale
27 novembre 2019
Français
Original : espagnol

Lettre datée du 27 novembre 2019, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant de la République dominicaine auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de la République dominicaine, en janvier 2019 (voir annexe). Cette synthèse a été préparée sous ma supervision, en concertation avec les délégations des autres États membres du Conseil.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur
et Envoyé spécial de la République dominicaine
auprès du Conseil de sécurité
(Signé) José **Singer Weisinger**



**Annexe à la lettre datée du 27 novembre 2019 adressée
à la Présidente du Conseil de sécurité par le représentant
de la République dominicaine auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

[Original : anglais]

**Récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité
sous la présidence de la République dominicaine (janvier 2019)**

Introduction

En janvier 2019, sous la présidence de la République dominicaine, le Conseil de sécurité a tenu 27 séances publiques et consultations, adopté trois résolutions et publié 11 déclarations à la presse.

Afrique

Somalie

Le 3 janvier, le Conseil a tenu une séance d'information sur la situation en Somalie. À cette occasion, il a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, Nicholas Haysom, et du Représentant spécial pour la Somalie du Président de la Commission de l'Union africaine et Chef de la Mission de l'Union africaine en Somalie, Francisco Madeira. Le représentant de la Somalie a été invité à participer à la séance, conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

À l'issue de la séance publique, le Conseil a tenu des consultations privées sur la décision des autorités somaliennes de déclarer le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie *persona non grata*. Les membres du Conseil ont chargé le Président de tenir une réunion avec le Représentant permanent de la Somalie auprès des Nations Unies. Cette réunion a eu lieu le même jour.

Le 4 janvier, le Conseil a tenu des consultations privées au titre des « Questions diverses » en vue d'examiner la situation en République démocratique du Congo et le Président du Conseil a présenté un exposé sur sa rencontre avec le Représentant permanent de la Somalie. La Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, Rosemary DiCarlo, a également informé le Conseil des mesures prises par le Secrétaire général sur cette question.

Le 5 janvier, le Conseil a publié un communiqué de presse sur la Somalie dans lequel il déplorait la décision du Gouvernement fédéral somalien de déclarer le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Somalie *persona non grata*, rappelait son plein appui à la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie et à son mandat, et soulignait l'engagement ferme et constant de la communauté internationale à appuyer la paix, la stabilité et le développement en Somalie.

République démocratique du Congo

Le 4 janvier, le Conseil a tenu des consultations privées sur la situation en République démocratique du Congo à la suite des élections qui ont eu lieu dans ce pays le 30 décembre 2018. La Représentante spéciale et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), Leila Zerrougui, a fait un exposé au Conseil par

visioconférence depuis Kinshasa et a présenté les principales informations concernant les élections et la situation sur place après les retards dans l'annonce des résultats.

Les membres du Conseil se sont félicités du travail accompli par la MONUSCO à l'appui du processus électoral et ont félicité le peuple de la République démocratique du Congo pour la forte participation électorale.

Le 11 janvier, le Conseil a tenu une séance publique et des consultations privées sur la situation concernant la République démocratique du Congo et le rapport du Secrétaire général sur la MONUSCO.

Le Conseil a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour la République démocratique du Congo et Chef de la MONUSCO, du Président de la Commission électorale nationale indépendante, Corneille Nangaa Yobeluo, d'une Observatrice permanente de l'Union africaine, Fatima Kyari Mohammed, et le Président de la Conférence épiscopale du Congo, M^{gr} Marcel Utembi. Le Conseil a commencé l'examen de la question et entendu des exposés de la Représentante spéciale et du Président de la Commission électorale nationale indépendante (tous deux par visioconférence depuis Kinshasa), et de l'Observatrice permanente de l'Union africaine. Le Conseil a entendu une déclaration de Joseph Malanji, Ministre des affaires étrangères de la Zambie (par visioconférence depuis Johannesburg). Le Conseil a entendu un exposé du Président de la Conférence épiscopale du Congo (par visioconférence depuis Kinshasa).

Le Président du Conseil a invité les représentants de la République démocratique du Congo et de la Zambie à participer à la séance, conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil. Le Conseil a entendu un exposé détaillé sur les résultats des élections et les retards dans l'annonce des résultats dans diverses régions de la République démocratique du Congo.

Le 15 janvier, le Conseil a publié un communiqué de presse sur la République démocratique du Congo dans lequel il a félicité les millions de Congolais qui se sont rendus aux urnes avec calme et détermination pour exprimer leur souhait et a félicité le peuple et les acteurs politiques congolais pour la tenue des élections présidentielle, nationales et provinciales, qui ont vu une participation large et inclusive des partis politiques, et a salué le rôle des missions d'observation nationales et régionales. Il a également souligné qu'il importait que toutes les parties prenantes concernées, par leurs actes, réaffirment l'intégrité du processus électoral, respectent les résultats du scrutin, et préservent la démocratie et la paix dans le pays.

Consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest

Le 10 janvier, le Conseil de sécurité a tenu une séance publique consacrée à la consolidation de la paix en Afrique de l'Ouest et au rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS). Le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de l'UNOWAS, Mohammed Ibn Chambas, qui a déclaré que, pour l'UNOWAS, préparer le terrain en vue d'élections dont les enjeux étaient élevés au Bénin, en Mauritanie, au Nigéria et au Sénégal, en appuyant le dialogue inclusif et les capacités nationales de prévention des conflits, était une priorité.

Les membres du Conseil se sont fait l'écho de l'appel lancé par le Représentant spécial en faveur d'un engagement renforcé de la communauté internationale pour surmonter les problèmes de sécurité tout en avançant vers la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour s'attaquer aux causes profondes des conflits.

Mali

Le 16 janvier, le Conseil a tenu une séance d'information, suivie de consultations, sur la situation au Mali, et a entendu un exposé de la Sous-Secrétaire générale pour l'Afrique, Bintou Keita, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil. Conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, le Président a invité la représentante du Mali, Kamissa Camara, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale, à participer à la séance.

La Sous-Secrétaire générale a présenté un exposé exhaustif sur la situation politique dans le pays, notamment sur l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Elle a apporté des précisions sur la réforme de l'appareil de sécurité et a fait part des principaux problèmes et préoccupations humanitaires liés à la poursuite des affrontements intercommunautaires.

Les membres du Conseil ont largement exprimé leurs préoccupations face à la montée de la violence dans des régions clefs du pays. Beaucoup ont également appelé les parties à faire tous les efforts possibles pour mettre pleinement en œuvre l'Accord en tant que moyen d'instaurer une paix durable dans le pays.

Le 16 janvier, le Conseil a publié un communiqué de presse sur le Mali dans lequel il se félicitait des récentes avancées dans la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Les membres du Conseil ont exhorté le Gouvernement du Mali, la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger et la Coordination des mouvements de l'Azawad à prendre des mesures immédiates et concrètes pour mettre en œuvre efficacement les autres dispositions clefs de l'Accord. Ils ont souligné qu'il importait que l'Accord soit mis en œuvre sans exclusive, et que tous les acteurs maliens favorables au processus de paix y soient associés.

Les membres du Conseil se sont déclarés de plus en plus préoccupés par la dégradation continue des conditions de sécurité dans le centre du Mali. Ils ont fermement condamné les attaques répétées, y compris les attentats terroristes, visant des civils, des représentants des institutions locales, régionales et étatiques, ainsi que les forces de sécurité nationales et internationales et celles des Nations Unies.

Le 20 janvier, le Conseil de sécurité a publié un communiqué de presse dans lequel il a condamné avec la plus grande fermeté l'attaque perpétrée le même jour contre le camp de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), qui a fait 10 morts et plusieurs blessés parmi les Casques bleus tchadiens. Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par les conditions de sécurité au Mali et par la dimension transnationale de la menace terroriste dans la région du Sahel. Ils ont exhorté les parties maliennes à appliquer intégralement sans plus tarder l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Ils ont déclaré que la mise en œuvre intégrale de l'Accord et l'intensification des efforts visant à surmonter les menaces asymétriques pouvaient contribuer à améliorer les conditions de sécurité dans tout le pays.

Les membres du Conseil ont également souligné qu'il importait que la MINUSMA dispose des moyens nécessaires pour s'acquitter de son mandat et promouvoir la sûreté et la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies.

Le 25 janvier, le Conseil de sécurité a publié un communiqué de presse dans lequel il a condamné avec la plus grande fermeté l'attaque perpétrée le même jour contre un convoi de la MINUSMA. Les membres du Conseil ont réaffirmé que le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations constituait l'une des menaces les plus graves contre la paix et la sécurité internationales. Ils ont

souligné que les auteurs, les organisateurs et les commanditaires de ces actes de terrorisme inqualifiables et ceux qui les finançaient devaient être traduits en justice.

Soudan et Soudan du Sud

Le 17 janvier, le Conseil a tenu une séance publique sur la résolution concernant la situation au Soudan et au Soudan du Sud. La Représentante permanente de la Pologne, Joanna Wronecka, a présenté au Conseil l'exposé trimestriel sur la question, en sa qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1591 \(2005\)](#) concernant le Soudan. L'Ambassadrice a rendu compte au Conseil des travaux du Comité pour la période allant du 4 octobre 2018 au 17 janvier 2019. Elle a mis l'accent sur certains aspects du rapport final du Groupe d'experts et sur les consultations au cours desquelles la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Pramila Patten, a présenté un exposé au Conseil.

Libye

Le 18 janvier, le Conseil a tenu une séance publique sur la situation en Libye et a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), Ghassan Salamé (par visioconférence depuis Tripoli), et du Représentant permanent adjoint de l'Allemagne, Jürgen Schulz, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1970 \(2011\)](#) concernant la Libye. Le représentant de la Libye a été invité à participer à la séance, conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Le Représentant spécial a indiqué que la région sud du pays, qui concentrait une grande partie des richesses naturelles du pays, continuait d'être vulnérable et que les conditions se détérioraient à un rythme alarmant, avec des niveaux élevés d'insécurité résultant de la porosité des frontières et de la présence de criminels et de mercenaires qui s'en prenaient sans discrimination aux citoyens et migrants. Il a également décrit les difficultés exceptionnelles auxquelles les citoyens devaient faire face du fait de la brutalité de l'État islamique d'Iraq et du Levant et du manque d'investissements dans les infrastructures publiques de base. Le Représentant spécial a déclaré qu'après l'accalmie qui avait résulté de l'accord de cessez-le-feu, la ville de Tripoli était de nouveau le théâtre d'affrontements, précisant que la MANUL travaillait étroitement avec toutes les parties pour empêcher que les violations du cessez-le-feu se poursuivent. Il a également averti les États Membres que sans l'appui de la communauté internationale, les auteurs de troubles saboteraient le processus politique, perturberaient l'application des fragiles réformes économiques et réduiraient à néant les progrès accomplis. Il a en outre encouragé les États Membres à tout mettre en œuvre pour que la conférence nationale soit un succès et que des élections parlementaires, municipales et présidentielle puissent être organisées.

Les États Membres ont exprimé leur soutien à toutes les initiatives prises par les autorités et la MANUL pour mettre fin au conflit et promouvoir la paix. Certains ont appelé les autorités libyennes à parvenir à un accord pour sortir de l'impasse politique dans laquelle se trouvait le pays. Un appui général s'est par ailleurs dégagé en faveur de la convocation de la conférence nationale, qui était considérée comme le meilleur moyen de parvenir à une solution politique. Une délégation a demandé au Conseil d'exercer son influence auprès de divers acteurs nationaux et extérieurs pour résoudre le conflit. De nombreux États Membres se sont dits préoccupés par la détérioration de la situation humanitaire et par la menace que le terrorisme représentait encore dans certaines régions de la Libye, malgré les succès militaires remportés en 2018 contre l'État islamique d'Iraq et du Levant.

Le représentant de la Libye a demandé au Conseil de prendre toutes les mesures nécessaires pour appuyer les organismes de sécurité libyens, notamment en allégeant l'embargo sur les armes pour permettre aux institutions compétentes d'acquérir le matériel nécessaire pour combattre les groupes armés et les terroristes. Il a également demandé l'appui du Conseil « pour mettre fin à l'ingérence étrangère négative en Libye, qui a contribué à prolonger la crise libyenne en influant sur certaines parties dans le pays ».

Sahara occidental

Le 29 janvier, le Conseil a tenu des consultations privées sur la situation concernant le Sahara occidental. L'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, Horst Kohler, a informé le Conseil des résultats de la table ronde tenue à Genève les 5 et 6 décembre 2018, à laquelle ont participé le Maroc, le Front POLISARIO, l'Algérie et la Mauritanie, et a informé les membres du Conseil de ses plans pour faire avancer le processus politique devant conduire à une solution mutuellement acceptable qui permette l'autodétermination du peuple du Sahara occidental.

Le 31 janvier, le Conseil a publié un communiqué de presse dans lequel les membres du Conseil ont exprimé leur plein appui à l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental. Les membres du Conseil se sont félicités de l'engagement continu et constructif du Maroc, du Front POLISARIO, de l'Algérie et de la Mauritanie avec l'Envoyé personnel du Secrétaire général.

Moyen-Orient

Yémen

Le 9 janvier, le Conseil de sécurité a tenu une séance publique suivie de consultations privées sur la situation au Moyen-Orient (Yémen). Lors de la séance publique, des exposés ont été présentés par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Martin Griffiths, et le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, Mark Lowcock.

L'Envoyé spécial a rendu compte de la mise en œuvre des engagements pris par les parties à Stockholm, à savoir l'Accord conclu sur la ville et le gouvernorat de Hodeïda et les ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa, du mécanisme d'exécution de l'accord sur l'échange de prisonniers et de la Déclaration d'entente sur Taëz. Il a également fait le point sur les préparatifs de la prochaine série de consultations.

Le Secrétaire général adjoint a donné des précisions sur la situation humanitaire désastreuse dans laquelle se trouve actuellement la population yéménite. Il a indiqué que les organisations humanitaires renforçaient leur action dans le pays pour répondre aux besoins des Yéménites, notamment en matière d'alimentation, de santé et de lutte contre la malnutrition, et a souligné qu'à la suite de la signature de l'Accord, l'un des objectifs immédiats était de recouvrer l'accès aux Red Sea Mills et à plusieurs entrepôts humanitaires à Hodeïda. Cet objectif n'a toujours pas été atteint. Enfin, il a souligné qu'en 2019, 24 millions de personnes devraient dépendre de l'aide humanitaire et que le Yémen serait à ce titre le théâtre de la pire urgence humanitaire au monde.

Le représentant du Yémen a été invité à participer à la séance, conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Lors de consultations privées, le Conseil a entendu un exposé du Président du Comité de coordination du redéploiement, le général de division (à la retraite) Patrick Cammaert.

Le 16 janvier, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution [2452 \(2019\)](#), par laquelle il a créé une mission politique spéciale chargée d'appuyer l'application de l'accord de cessez-le-feu conclu à Stockholm le 13 décembre 2018. La Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAAH), dont le mandat initial est de six mois, dirigera et appuiera l'action du Comité de coordination du redéploiement, qui est chargé de superviser le cessez-le-feu, le redéploiement des forces et les opérations antimites.

Le représentant du Yémen a été invité à participer à la séance, conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Le 31 janvier, le Conseil a tenu des consultations privées sur la situation au Yémen et entendu un exposé de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, du Président du Comité de coordination du redéploiement, du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence et de l'Ambassadeur du Pérou, Gustavo Meza-Cuadra, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2140 \(2014\)](#).

République arabe syrienne

Le 8 janvier, le Conseil a tenu des consultations privées sur l'application de la résolution [2118 \(2013\)](#) et a entendu un exposé de la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu.

Le 30 janvier, le Conseil a tenu une séance publique suivie de consultations privées sur la situation humanitaire en République arabe syrienne. À cette occasion, le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence a présenté un exposé sur la question. Il a souligné que les dures conditions hivernales et les hostilités en cours dans certaines régions du pays avaient entraîné le déplacement forcé de dizaines de milliers de civils supplémentaires dans tout le pays, aggravant ainsi une situation humanitaire déjà catastrophique et suscitant de nouvelles préoccupations concernant la protection des civils.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le 22 janvier, le Conseil de sécurité a tenu son débat public trimestriel sur « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne » et a entendu un exposé du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, Nickolay Mladenov, par visioconférence. Celui-ci a indiqué qu'« en ce début d'année 2019, il ne fallait se faire aucune illusion sur la dynamique dangereuse du conflit israélo-palestinien, qui continuait d'évoluer sous nos yeux », précisant que la création d'un État palestinien viable et continu était systématiquement rendue impossible sur le terrain.

Le Coordonnateur spécial a évoqué la poursuite du développement et de la légalisation des colonies de peuplement par les autorités israéliennes, ainsi que les démolitions et les saisies de structures appartenant à des Palestiniens en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est ; les espoirs qui s'amenuisaient concernant la possibilité d'une véritable réconciliation intra-palestinienne ; l'augmentation des incidents violents à Gaza et en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, lors de manifestations, d'affrontements, d'opérations militaires et autres, au cours desquels un certain nombre de Palestiniens ont été tués par les forces de sécurité israéliennes, et le

lancement d'engins incendiaires vers Israël, dont deux roquettes tirées par des militants ; la crise humanitaire toujours en cours à Gaza ; la situation particulière du Liban et du Golan occupé.

Il a réitéré l'appel lancé à Israël pour que le pays n'utilise la force létale qu'en dernier recours et en réponse à une menace imminente de mort ou de blessures graves, et celui lancé au Hamas, à Gaza, pour que cessent les tirs aveugles de roquettes et de mortiers et que les manifestations restent pacifiques. Il a également rappelé qu'il importait à la communauté internationale que les deux parties respectent les accords et arrangements bilatéraux existants, craignant qu'avec le temps ceux-ci ne s'affaiblissent, à mesure que les chances de négociations crédibles diminuent, et laissent place à un sentiment de désespoir et au risque croissant de voir la solution d'un seul État s'ancrer dans une réalité d'occupation perpétuelle. Plusieurs membres du Conseil et d'autres participants au débat public se sont dits préoccupés par l'état actuel des choses et ont souligné le travail de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies.

Europe

Chypre

Le 17 janvier, le Conseil a tenu une séance privée avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, au cours de laquelle Elizabeth Spehar, Représentante spéciale du Secrétaire général à Chypre et Chef de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), a présenté un exposé. La Représentante spéciale a salué les pays fournisseurs de contingents à la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre et a salué le travail considérable qui était accompli à Chypre dans le cadre du mandat du Conseil de sécurité.

Le 23 janvier, le Conseil a tenu des consultations privées sur la situation à Chypre et a entendu un exposé de la Représentante spéciale, qui a remercié la communauté internationale de son appui au processus de paix dans l'île. Celle-ci a indiqué qu'en dépit d'avancées concrètes dans le dialogue, Chypre se trouvait à un tournant de son histoire, compte tenu de la situation. Elle a en outre fait savoir que les dirigeants étaient appelés à assumer la responsabilité du processus de paix avec les nations garantes, en s'appuyant sur le travail réalisé par la consultante Jane Lute pour trouver une solution.

Elle a insisté sur le rôle essentiel du Comité des personnes disparues à Chypre et a rendu compte des travaux menés par la Force, soulignant l'importance de l'ouverture des deux nouveaux points de passage et du renforcement de la confiance. Elle a indiqué qu'une résolution expresse était nécessaire pour soutenir le travail de la Force sur le terrain et a demandé l'appui du Conseil en vue de la prorogation du mandat de l'UNFICYP.

Les membres du Conseil se sont dits préoccupés par les violations commises dans la zone tampon. Certains ont reconnu la nécessité d'autonomiser les femmes et les jeunes pour faire progresser le processus de paix. Ils se sont félicités de la nomination de la générale de division Cheryl Ann Pearce à la tête de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre.

Dans l'ensemble, les membres du Conseil ont fait savoir qu'ils appuyaient le travail de la Force et ont reconnu la nécessité de faire avancer le processus de paix par le dialogue politique et l'unification de l'île. Ils se sont dits favorables à la prorogation du mandat de la Force, tout en précisant que le statu quo ne pouvait être maintenu indéfiniment.

Ils se sont félicités de la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir la confiance entre les communautés et les activités avec des femmes et des jeunes.

Le 30 janvier, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2453 (2019), par laquelle il a prorogé le mandat de l'UNFICYP de six mois, jusqu'au 31 juillet 2019.

Asie

La situation au Myanmar

Le 16 janvier, le Conseil a tenu des consultations privées sur la situation au Myanmar, au titre des « Questions diverses ». Le Conseil a entendu un exposé de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, Filippo Grandi et du Sous-Secrétaire général et Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Xu Haoliang.

La Secrétaire générale adjointe a souligné la nécessité pour le Conseil de continuer à s'intéresser à la situation au Myanmar. Le Haut-Commissaire a informé le Conseil que l'accès humanitaire s'était amélioré depuis décembre 2018 et a souligné la nécessité d'inclure les réfugiés dans les accords de rapatriement et de renforcer leur confiance dans le processus. Le Sous-Secrétaire général a souligné la nécessité de continuer à collaborer avec le Gouvernement du Myanmar pour la mise en œuvre du mémorandum d'accord entre le Myanmar, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le PNUD.

Les membres du Conseil ont demandé que le mémorandum d'accord entre le Myanmar et le Bangladesh et le mémorandum d'accord tripartite entre le Myanmar, le PNUD et le HCR soient pleinement appliqués, et ont appelé au retour sûr, éclairé, digne et volontaire des personnes déplacées. Ils ont également reconnu la nécessité de s'attaquer aux causes profondes du conflit afin d'assurer un environnement sûr aux rapatriés.

Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale

Le 24 janvier, le Conseil a tenu des consultations à huis clos sur le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. Le Conseil a entendu un exposé de la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, Natalia Gherman, qui a fait le point, entre autres, sur le Plan d'action conjoint pour l'Asie centrale, qui met en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies en Asie centrale. La Représentante spéciale est revenue sur la réunion organisée par le Centre, qui a vu la participation des vice-ministres des affaires étrangères d'Asie centrale, dont le vice-ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan, et a décrit en détail les initiatives du Centre sur les questions transfrontières, la gestion de l'eau, les changements climatiques, le trafic de drogues, les femmes et les jeunes.

Amériques

Colombie

Le 23 janvier, le Conseil a tenu une séance d'information, suivie de consultations, sur la situation en Colombie. Il a entendu un exposé du Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie, Carlos Ruiz Massieu. La séance était présidée par Miguel Vargas, Ministre des affaires étrangères de la République dominicaine.

Le Représentant spécial a mentionné, en particulier, les obstacles qui subsistaient et la polarisation autour du processus de paix.

Il a évoqué les zones territoriales de formation et de réinsertion et l'allocation mensuelle que recevaient les anciens combattants. Il a également évoqué l'évolution des travaux de la Juridiction spéciale pour la paix, la composante judiciaire du système de justice transitionnelle, qui continuait d'être un sujet de division politique.

Les membres du Conseil ont réitéré leurs vives préoccupations devant la persistance des assassinats de dirigeants sociaux et communautaires, sept d'entre eux ayant été tués depuis le 1^{er} janvier 2019, et ont souligné l'importance d'une action rapide sur le terrain. Ils se sont félicités de la décision du Gouvernement de convoquer la Commission nationale des garanties de sécurité créée en application de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable, qui réunit des représentants des institutions publiques et de la société civile, et ont souligné que des démarches collectives devaient être entreprises en vue de l'affectation de représentants des institutions chargées de la sécurité et des institutions civiles dans les zones rurales vulnérables et de l'adoption de mesures de protection individuelle. Ils se sont de nouveau dits préoccupés par le meurtre d'anciens membres des Forces armées révolutionnaires de Colombie – Armée populaire (FARC-EP) et ont noté qu'il fallait prendre des mesures de prévention et de protection pour faire en sorte que leurs candidats, et ceux de tous les partis, puissent pour la première fois en 2019 participer en toute sécurité aux élections locales.

Le Représentant spécial et les membres du Conseil ont souligné qu'il était nécessaire que la Juridiction spéciale pour la paix soit indépendante, comme le prévoyait l'Accord de paix final.

Les représentants de la Colombie et de Cuba ont été invités à participer à la séance, conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Venezuela

Le 26 janvier, le Conseil a tenu un débat sur la situation au Venezuela. La séance était présidée par le Ministre des affaires étrangères de la République dominicaine. Un vote de procédure a eu lieu pour approuver l'ordre du jour. Celui-ci a été adopté par 9 voix contre 4, avec 2 abstentions.

Le Conseil de sécurité a entendu un exposé de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, qui a fait le point sur la situation au Venezuela et a souligné le fait que les tentatives de dialogue n'avaient abouti à aucun accord. La Secrétaire générale adjointe a indiqué que la crise prolongée dans ce pays avait eu de graves effets sur la population, avec des niveaux élevés de polarisation politique, des besoins humanitaires croissants et de sérieuses inquiétudes concernant les droits de l'homme. Tout en appelant à une solution politique qui tienne compte des intérêts de la population, elle a déclaré que presque tous les 30 millions de Vénézuéliens étaient affectés par la détérioration des services de base, le manque d'approvisionnement, la chute drastique des prix du pétrole et qu'environ 3 millions d'entre eux vivaient désormais à l'étranger, beaucoup ayant fui vers les pays voisins.

La Secrétaire générale adjointe a évoqué le dialogue régional mené par la République dominicaine, qui s'était achevé à la mi-2018 sans qu'aucune avancée n'ait été obtenue. Elle a déclaré que le Gouvernement avait organisé les élections présidentielles en mai 2018 et que le Président Nicolás Maduro Moros avait été déclaré vainqueur face à deux autres candidats, précisant que la majeure partie de l'opposition n'avait pas participé à l'élection ni reconnu le résultat. Elle a ensuite déclaré que, le 23 janvier, les grandes manifestations organisées par l'opposition avaient culminé avec une annonce de Juan Guaidó, le Président de l'Assemblée

nationale dirigée par l'opposition, dans laquelle celui-ci déclarait ne pas reconnaître le Président Maduro ni son gouvernement. M. Guaidó s'est autoproclamé Président par intérim, s'engageant à former un gouvernement de transition et à convoquer des élections. La Secrétaire générale adjointe a attiré l'attention du Conseil sur les informations faisant état de morts et de blessés lors de ces manifestations et a demandé la tenue d'une enquête indépendante. Avertissant que la situation risquait de dégénérer, elle a rappelé que, le 24 janvier, le Secrétaire général avait souligné qu'il était urgent que tous les acteurs concernés s'engagent dans le dialogue et agissent dans le plein respect des droits de l'homme et de l'état de droit. Entre-temps, l'Organisation internationale pour les migrations et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés mettaient en place un mécanisme pour aider les Vénézuéliens qui fuyaient le pays. La Secrétaire générale adjointe a souligné que tous les acteurs devaient faire preuve de la plus grande retenue, exhortant chacun à agir dans l'intérêt du peuple vénézuélien.

Les membres du Conseil se sont déclarés préoccupés par la situation politique dans le pays, qui a entraîné une instabilité généralisée et le déplacement de nombreux Vénézuéliens vers les pays voisins.

Ils ont appelé la communauté internationale à suivre avec attention la grave situation humanitaire au Venezuela et à respecter pleinement les principes de souveraineté et de non-ingérence dans les affaires des États énoncés dans la Charte des Nations Unies.

La représentante de la Barbade, s'exprimant au nom de la Conférence des chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes, s'est déclarée préoccupée par la situation critique du peuple vénézuélien dans un contexte de volatilité croissante. Elle a déclaré que la région devait rester une zone de paix et que les forces extérieures devaient s'abstenir de toute action déstabilisatrice et que les parties devaient « œuvrer à la désescalade ».

Le Président du Conseil a invité le Ministre des affaires étrangères de la République bolivarienne du Venezuela, Jorge Arreaza, à prendre la parole devant le Conseil en vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Questions thématiques et autres questions

Maintien de la paix et de la sécurité internationales : remédier aux effets des catastrophes climatiques sur la paix et la sécurité internationales

Le 25 janvier, le Conseil a tenu un débat public sur le thème « Remédier aux effets des catastrophes climatiques sur la paix et la sécurité internationales ». La séance était présidée par Miguel Vargas, Ministre des affaires étrangères de la République dominicaine.

Le Conseil a entendu un exposé de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, du Secrétaire général adjoint et administrateur du PNUD, Achim Steiner, du Responsable scientifique de l'Organisation météorologique mondiale, Pavel Kabat, et de Lindsay Getschel, assistante de recherche pour le programme de sécurité environnementale du Stimson Center.

Le débat a suscité un vif intérêt de la part des États Membres, plus de 80 orateurs s'étant exprimés, dont 14 de niveau ministériel et représentant toutes les régions. Certaines délégations ont fait part de leurs vues sur les incidences des changements climatiques sur la sécurité et le rôle éventuel du Conseil de sécurité en la matière. La République dominicaine a présenté un résumé du débat public établi par le Président.

Le 28 janvier, le Conseil a publié une déclaration à la presse sur l'attentat terroriste commis dans la province de Sulu (Philippines). Les membres du Conseil ont condamné avec la plus grande fermeté l'attentat terroriste odieux et lâche perpétré le 27 janvier 2019 contre la cathédrale de Jolo, dans la province de Sulu (Philippines), et revendiqué par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIL/Daech), qui a fait 20 morts et des dizaines de blessés.

Ils ont exprimé leur plus profonde sympathie et leurs plus sincères condoléances aux familles des victimes et au Gouvernement philippin, et ont souhaité aux blessés un prompt et complet rétablissement. Ils ont réaffirmé que le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations constituait l'une des menaces les plus graves contre la paix et la sécurité internationales et ont souligné qu'il fallait traduire en justice les auteurs, organisateurs et commanditaires de ces actes de terrorisme inqualifiables, ainsi que ceux qui les ont financés.
